Médiapart, 17 juillet 2014

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

MEDIAPART.fr

1

Les sénateurs demandent de restreindre l'usage des PPP

PAR MARTINE ORANGE
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 17 JUILLET 2014

Un nouveau rapport, du Sénat cette fois, pointe les dangers des PPP. Ceux-ci entraînent un quasi-doublement des charges et préemptent les capacités budgétaires publiques sur des années. À défaut de les supprimer, les sénateurs demandent d'en limiter l'usage.

De la Cour des comptes à l'Inspection générale des finances (IGF), le constat finit par faire l'unanimité : les partenariats public-privé (PPP) sont dangereux pour les finances publiques. Le rapport de la commission des lois du Sénat, présenté le 16 juillet par les sénateurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Hugues Portelli (UMP), ne fait pas exception à la règle. Il pointe à son tour les dangers de ces contrats qui se sont multipliés ces dernières années et, à l'avenir, appelle à un encadrement beaucoup plus strict de leur utilisation.

Implanté en France il y a tout juste dix ans, le PPP ne devait être utilisé que de façon exceptionnelle, compte tenu de son caractère dérogatoire (toutes les législations liées à la commande publique, aux marchés publics, au contrôle des finances publiques, à la concurrence, au financement de la vie politique sont mises entre parenthèse dans le cadre d'un PPP). Le Conseil constitutionnel avait d'ailleurs soigneusement veillé à encadrer son utilisation.

Trop, du goût de Nicolas Sarkozy. À peine arrivé à l'Élysée, ce dernier décida de promouvoir son usage et de libérer les PPP de *« toutes les entraves qui gênaient son développement »*, afin de relancer la croissance. Une législation très compréhensive a donc été mise en place. Résultat ? Les PPP se sont généralisés, au détriment de toutes les autres formes de contrat public, avec le soutien de la mission d'appui des partenariats public-privé (MAPPP), faisant *« œuvre de prosélytisme »*, dénoncent les sénateurs.

Utilisés pour les universités, les prisons, les hôpitaux, les ministères, ces contrats sont devenus une vraie technique de hors bilan pour les instances publiques, permettant de cacher et de transférer à plus tard le paiement de la dette. Tout ceci a un coût, souvent caché, insistent les sénateurs. S'appuyant sur des études de différents projets, ceux-ci estiment que ces contrats conduisent à *« un quasi doublement des charges à payer sur le long terme par rapport au montant de l'investissement équivalent qui serait réalisé en maîtrise d'ouvrage publique »*.

Les sommes affolent : 200 millions de loyer pour le futur Pentagone à la française destiné à abriter le ministère de la défense, plus de 100 millions pour le futur palais de Justice de Paris. En 2012, l'Inspection générale des finances avait été chargée d'évaluer l'impact des PPP sur les finances publiques. Son rapport n'a jamais été rendu public. *« Pierre Moscovici a accepté de nous le transmettre le dernier jour de ses fonctions ministérielles. Nous lui avions demandé il y a plus d'un an »*, brocardèrent Jean-Pierre Sueur et Hugues Portelli.

Le peu d'empressement de l'ancien ministre des finances semble être à la lumière du rapport : ce dernier même semble-t-il une attaque au vitriol contre les PPP. Selon les calculs de l'Inspection, les loyers des PPP signés par l'État jusqu'en septembre 2012 représenteraient une charge annuelle imposée de 1,2 milliard d'euros. Le coût des PPP pour les collectivités locales n'a jusqu'à présent jamais été estimé.

L'inspection générale des finances s'inquiétait aussi des contraintes imposées *« sur plusieurs décennies sur les budgets des administrations publiques, en augmentant les dépenses dites rigides »*, selon les termes repris par les sénateurs. Dans un rapport de 2010 sur l'administration pénitentiaire, la Cour des comptes s'alarmait aussi des contraintes imposées par le recours aux PPP pour la construction de nouvelles prisons. *« La part des dépenses incompressibles n'a cessé de croître ces dernières années : elle représente désormais 50 % du budget contre à peine 34 % il y a trois ans. Cette augmentation est due à l'importance*

.

Phoca PDF